

Indemnisation congés non pris

Par Suzette Girard, le 26/09/2018 à 17:55

Bonjour,

Je suis retraitée de la fonction publique depuis le 03 Septembre 2018. Ayant été en longue maladie avant ma mise en retraite pour invalidité je n'ai pas pu prendre mes congés. Ceux-ci ne m'ont pas été payés. Je n'ai eu que le paiement des 3 premiers jours de Septembre et la partie due de ma prime annuelle. Est-ce que la mairie pour laquelle je travaillais est en droit ne me refuser ce paiement (car ces congés je les ais acquis malgré tout). Malgré les mails envoyés au service comptable de la drh, je n'ai à ce jour aucune réponse. Merci pour votre attention